



Le 28 février 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0038

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 22 novembre 2024 et visant à obtenir en lien avec les hausses tarifaires :

« les analyses économiques sur lesquelles s'appuie le processus d'établissement des tarifs d'électricité. Plus précisément, nous aimerions avoir accès aux documents qui justifient la hausse tarifaire de 3 % pour les clients résidentiels et « [...] les augmentations de tarifs de 4 à 5 % pour les entreprises, malgré la demande de ses clients industriels » 1.

L'accès à cette information nous permettra de mener à bien nos recherches sur le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec et d'orienter nos représentations politiques en conséquence. »

(Transcription intégrale)

Le détail des composantes des hausses tarifaires est rendu disponible dans les dossiers tarifaires déposés à la Régie. Dans le contexte où le projet de loi 69 était adopté, la prochaine demande tarifaire étayerait les hausses tarifaires pour un premier cycle de 3 ans débutant en 2026.

Nous vous référons à la plus récente demande tarifaire actuellement en examen par la Régie de l'Énergie dont les documents déposés sur leur site sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.regie-energie.gc.ca/fr/participants/audiences-en-cours/transport-distribution/r-4270-2024>. Vous y trouverez le document concernant la stratégie tarifaire en phase 3 (HQD 2, Document 2.1) du dossier tarifaire.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

Directrice – Affaires corporatives et gouvernance

P. j.